

**LEPERMISLIBRE**  
Société anonyme au capital de 291.434,88 €  
Siège social : 29 avenue Joannes Masset, 69009 Lyon  
805 387 875 RCS Lyon  
(la « Société »)

---

**RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET  
EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2025  
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS  
(ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)**

---

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

**I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Néant.

**II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE**

Néant.

**III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ils Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE**

Néant.

**IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE**

Néant.

**V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES**

Néant.

*Le Conseil d'administration*

**Annexe**  
**Récapitulatif des plans d'actions gratuites au 31 décembre 2024**

<b>Date de l'autorisation d'Assemblée Générale</b>	<b>Date d'attribution</b>	<b>Date d'acquisition définitive</b>	<b>Nombre d'actions attribuées</b>	<b>Nombre d'actions définitivement acquises en période de conservation</b>	<b>Nombre d'actions définitivement acquises pour lesquelles la période de conservation a expiré</b>
24 janvier 2022	4 février 2022	3 février 2025	54.000	0	0
24 mai 2023	12 décembre 2023	12 décembre 2024	34.000	8.000	0